



Association pour la création du parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées
Hôtel communautaire
15, avenue du Comminges
31260 MANE

Procès-verbal de l'assemblée générale du 28 février 2025

Etaient présents ou représentés pour le collège des communes : Dominique BERRE, Michelle ROUX, Claude JACQUARD, Jean-Pierre VIALATTE, Michel LAVIGNE, Jean-Claude DURROUX, Christian POISSON, Henri LASSUS, Joëlle FORTASSIN, Gilles FAVAREL, Philippe VIGNES, Jean-Pierre DORE, Thierry TOUBERT, Jean-Pierre ESCAIG, Michel LADEVEZE, Jeanine MONTES, Serge DE PECO, Eris SAINT-MARTIN, Claire VOUGNY, Frédéric LAVAIL, François MARTIN, Daniel SARRAUTE, Henri GOIZET, Jean-Luc LASSERRE, Nicolas ROSTAING, Patrick CAPELLI, Daniel WEISSBERG, Bertrand LACARRERE, Christophe LINEL, Maryse MOURLAN, Jean-François ABADIA, Jean-Jacques RIVES, Jacques RENAUD, Jean-Bernard PORTET, André CASTERAS, Anna CHANGEUX, Régis FARRE, Jean-Pierre BARUTAUT, André DURAN, Pascal LOUSTAU, Julien LACROIX, Catherine ENEL, Colette ABADIE, Brigitte SEGARD, Marie NADALET

Etaient présents ou représentés pour le collège des communautés de communes : Marcel CAU, François ARCANGELI, Raymond JOUBE, Marie-Christine LLORENS, Chantal RIVIERE, Corinne ORTET, Jean-Bernard CASTEX, Daniel SOUPENE, Yoan RUMEAU, Julien BEGUE, Loïc GOJARD

Etaient présents ou représentés pour le collège des conseils départementaux : Sébastien VINCINI, Roselyne ARTIGUES, Pascale PERALDI

Etaient présents ou représentés pour le collège de la Région Occitanie : Carole DELGA, Fabrice de COMARMOND, Yann HELARY, John PALACIN

Etaient présents ou représentés sans voix délibérative : Frédéric ROUBARDEAU, Thierry FONTANA, Marion GRUA, Clément CHESNAIS, Eric SENTUCQ

Excusés : Patrice RIVAL, Michel LAVIGNE, Bernard MORA, Franck BATBIE, Magali GASTO-OUSTRIC, Alain PUENTE, Eric MOUNES, Marie-Hélène MIQUEL, Francis ADER, Armelle ARNE-GABAS

Le vendredi 28 février 2025 à 17h, les membres de l'Association pour la création du parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées se sont réunis en assemblée générale à la salle du stade municipal de Pointis-Inard (31800)

L'ensemble des personnes présentes ont élargé sur la feuille de présence annexée au présent procès-verbal.

Carole DELGA accueille l'assemblée et préside la séance. Elle explique le déroulement de séance et remercie les membres de leur présence

Elle introduit ensuite la séance et l'ordre du jour fixé comme suit :

- Approbation du PV de l'AG du 8 novembre 2024
- Présentation de la version n°4 du projet de charte et ses annexes, mémoire en réponse avis de l'IGEDD et autres pièces attendues pour enquête publique
- Bilan moral
- Présentation du bilan financier 2024
- Présentation du budget 2025
- Questions diverses

- **1^{ère} délibération : Approbation du PV de l'AG du 8 novembre 2025**

Carole DELGA s'assure que le procès-verbal de l'assemblée Générale du communiqué en pièce jointe à la convocation est connu de tous

**L'assemblée générale approuve le procès-verbal qui lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

- **2^{ième} délibération : Version n°4 du projet de charte et ses annexes, mémoire en réponse avis de l'IGEDD et autres pièces attendues pour enquête publique**

Carole DELGA expose que dans le cadre de la procédure de classement, l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (**IGEDD**) a été saisie et que les inspecteur ont pu **visiter le territoire le 13 janvier et participer à un échange à Mane le 14 janvier** sur l'impact de la charte sur l'environnement et la valeur ajoutée du futur PNR pour le territoire en présence de nombreux partenaires (CEN Occitanie, OFB, ONF, Chambre d'Agriculture 31, Conseil Départemental 31, SMGA, Réseau 31, Fédération de Pêche, Fédération des Chasseurs 31, ADET Pays de l'ours, AREMIP, service de la Région, AREC...)

L'avis de l'IGEDD sur la V3 de la Charte, ses annexes et sur le rapport d'évaluation environnementale a été communiqué le **13 février 2025**.

Il souligne un **diagnostic territorial de qualité** qui identifie finement les enjeux environnementaux et socio-économiques. La charte propose **un projet solide de territoire durable** avec des mesures et dispositions adaptées à l'ambition de « faire face au changement climatique et aux mutations nécessaires de l'économie rurale, de l'agriculture et du tourisme
Cependant il liste un **certain nombre de recommandation** et en particulier la nécessité de **préciser ou compléter dans la charte** :

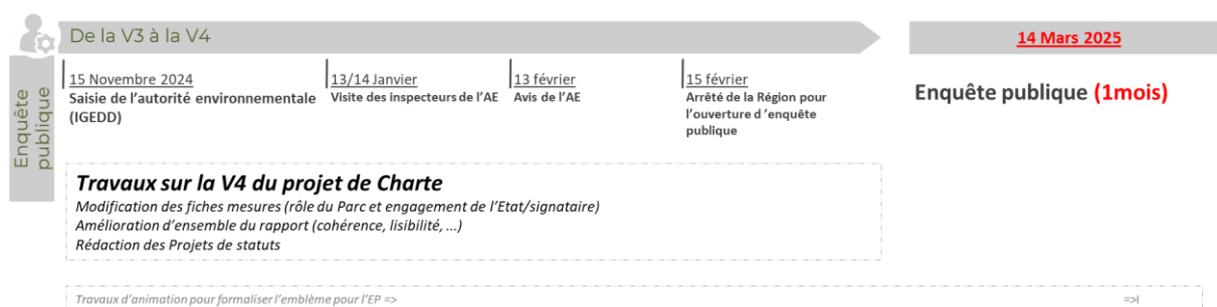
- l'ambition et les **engagements des acteurs** sur plusieurs mesures et en particulier concernant les aires protégées, l'urbanisme et le tourisme.
- **les moyens humains et financiers** nécessaires
- le dispositif de suivi et d'évaluation

Concernant l'évaluation environnemental il regrette que l'exercice d'évaluation environnementale n'ait été que partiellement mobilisé par les porteurs du projet comme un véritable outil d'aide à la décision et ne fait pas apparaître clairement les éléments nécessaires pour analyser la plus-value qu'elle apporte, l'éclairage des choix et priorités et le positionnement du Parc vis-à-vis de ses partenaires.

D'autres recommandations et demandes figurent dans l'avis qui pour certaines sont hors cadre de la procédure comme les projets de statuts du futur syndicat mixte, l'emblème du parc et le plan de financement des trois premières années qui sont seulement attendus dans la version finale de la charte.

Un **mémoire en réponse a été rédigé pour la prise en compte des remarques** et modifications de charte, ou justification des choix. Les modifications nécessaires du rapport d'évaluation environnementale au vu des recommandations de l'IGEDD seront faites pour **figurer dans le dossier pour l'examen final**

Depuis la dernière AG du 8 novembre des travaux ont été engagés pour aboutir à la version 4 présentée aujourd'hui et communiquée aux membres de l'assemblée le vendredi 21 février 2025



L'organisation mise en place pour faire évoluer la version 3 de la charte jusqu'à l'examen final en soutien de l'équipe du PNR CBP comprend :

- La collaboration des services de la Région pour la co-rédaction du projet de charte
- L'assistance à Maîtrise d'ouvrage menée par Edouard Mari jusqu'à la version de charte présentée à l'examen final (V5)
- Collecte de données par Pyrénées cartographie pour rédiger le Dispositif Suivi Evaluation

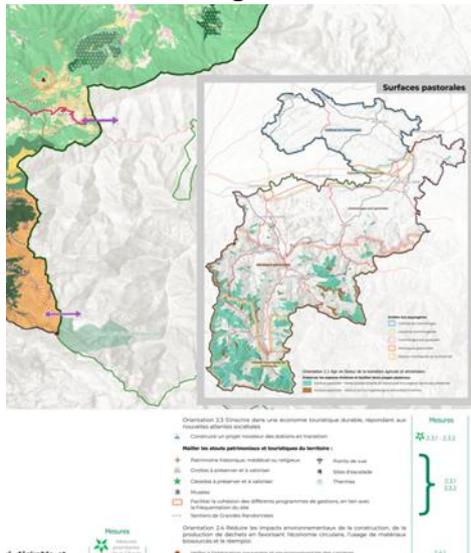
Une demande de subvention a été adressée à la Région pour financer ces missions ainsi que la mise en page et impression de la version finale selon le plan de financement ci-dessous :

Postes de dépense	Type	Montant
Prestation pour accompagnement à la rédaction	prest./fourn.	30 000,00 €
Publication du document	prest./fourn.	10 000,00 €
Total dépenses		40 000,00 €

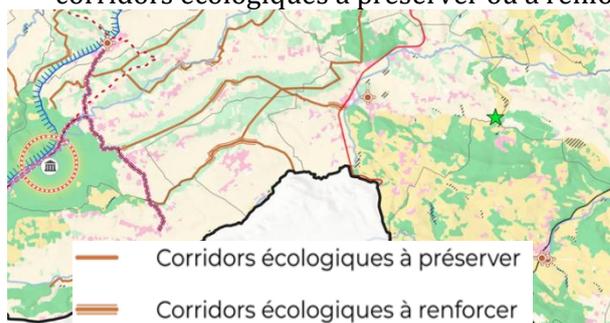
Poste de recette	Précision	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	32 000,00 €
Autofinancement		8 000,00 €
Total recettes		40 000,00 €

La poursuite des améliorations des stratégies opérationnelles de la Charte prévues par le code de l'environnement fait apparaître une évolution de la V3 à la V4 du projet de charte sur les points ci-dessous :

- Rédaction d'un paragraphe « Stratégie pour un territoire vivant » qui détaille les ambitions pour préserver un territoire vivant et concilier les usages – PNR lieu de médiation (médiateur, animateur, facilitateur)
- Sur la thématique d'Agriculture, les mesures 211 et 212 ont été amendées pour une meilleure prise en compte de l'alimentation durable (PAT Niveau 2). => travail en collaboration avec les PETR Pays Comminges Pyrénées et Pays des Nestes
- Dans le Plan de Parc a été incorporé une carte adjacente avec des données « surface pastorale » issues du Registre Parcellaire Graphique

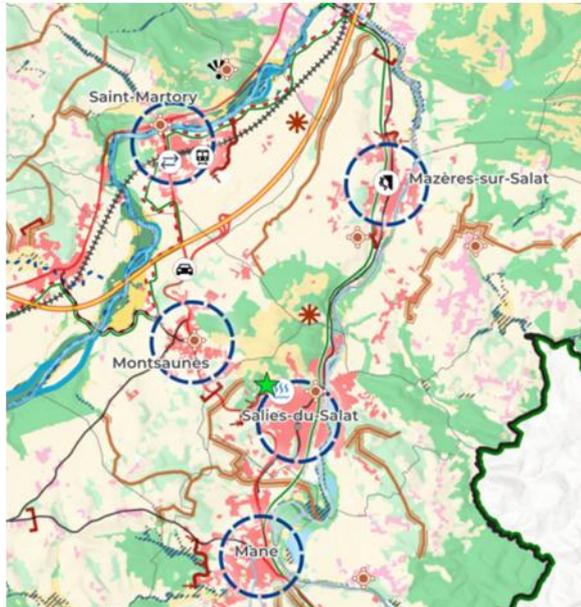


- Dans l'axe 3 pour le Patrimoine Naturel :
 - les mesures liées aux continuités écologiques et à l'eau (311, 312 et 323) ont été améliorée => travail en collaboration avec le SMGA :
 - Nouveau titre Mesure 3.1.1 Préserver la ressource en eau, favoriser ses usages durables et vivre avec les crues
 - Précision de la disposition 1 « Améliorer la connaissance sur la fonctionnalité des masses d'eau du territoire »
 - Précision de la disposition 4 « Comprendre, anticiper et accepter les risques inondation et torrentiel »
 - Ajout du schéma des acteurs de l'eau dans la stratégie
 - Insertion dans le Plan du Parc d'éléments relatifs aux réservoirs de biodiversité et corridors écologiques à préserver ou à renforcer



- Concernant les éléments d'urbanisme : les coupures vertes et limites d'urbanisation ont été précisées => travail en collaboration avec le PETR PCP, la CC Neste Barousse et la DDT31

- Optimiser l'aménagement des « secteurs de développement de l'urbanisation à maîtriser »
-] [Protéger les coupures d'urbanisation
- Respecter les limites d'urbanisation au niveau des principaux bourgs
- Soutenir les dispositifs de revitalisation et d'aménagement



- Précision des engagements de l'Etat et des signataires (Région, Départements, Communautés de Communes et communes). Un atelier de travail très constructif mobilisant sur 1 journée les DGS/DGA des communautés de communes, chargé de mission du CD65 et services et établissements publics de l'Etat : ONF, OFB, DDT, DREAL, Agence de l'Eau a permis de préciser et valider les engagements des différentes structures. Ces travaux seront finalisés dans la version finale avec l'ajout des derniers engagements de l'Etat du CD 31 en cours de validation.

- Le dispositif de suivi et évaluation a été complété des valeurs initiales et certaines valeurs cibles

- Sur la gouvernance et le futur Syndicat Mixte de PNR :
 - un paragraphe d'argumentaires sur l'intérêt de la prise de compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Garonne Amont a été ajouté avec les éléments de plus-value
 - le Projet de statuts du futur Syndicat Mixte de PNR a été rajouté en annexe du rapport de Charte

Les principales caractéristiques des statuts du Syndicat mixte PNR Comminges Barousse Pyrénées :

- 1/ Syndicat mixte à la carte
- 2/ 2 compétences exercées sur 2 périmètres
- 3 / un comité syndical unique et une présidence unique
- 4/ décisions prises par les membres concernés par la compétence
- 5/ modalités de fonctionnement fixées par un règlement intérieur :
 - élection des VP
 - organisation et fonctionnement des commissions thématiques

L'architecture des statuts du Syndicat mixte PNR Comminges Barousse Pyrénées :

1/ 203 collectivités membres (au maximum) : 1 Région, 2 Départements, 5 EPCI, 195 Communes

2/ Personnes associées :

- Collège des « Villes et Territoires associés » : les Maires ou les Présidents (ou leurs représentants) des collectivités territoriales associées dans le cadre de conventionnements
- Syndicat Mixte Garonne Amont : la compétence GEMAPI, gérée par le SGMA, transférée au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées en 2028.

3/ Compétences :

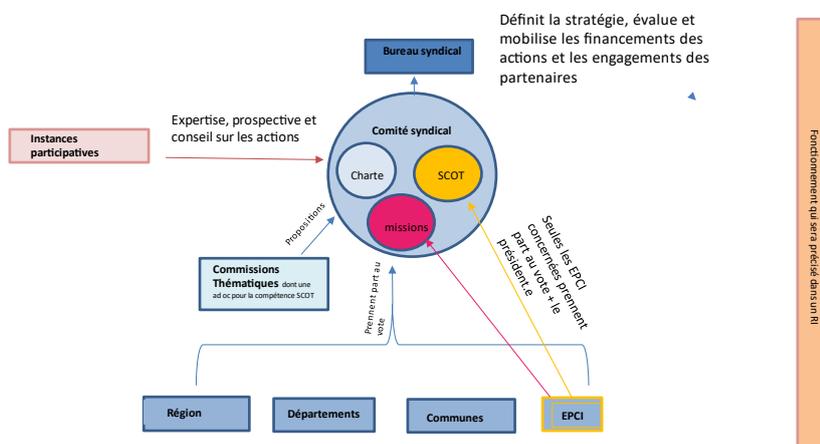
- mise en œuvre de la charte du Parc
- mise en œuvre du SCOT du Comminges

4/ missions « animation et développement territorial »:

- Application du droit du sol par conventionnement avec les communes
- Aide et conseils à l'amélioration de l'habitat
- Le Projet Alimentaire Territorial
- Les Plans Climat Air Energie Territoriaux
- L'animation du GAL LEADER
- La politique contractuelle territoriale



Gouvernance du Syndicat mixte Comminges Barousse Pyrénées Mode de fonctionnement



La présidente précise que le plan financier va influencer le mode de Gouvernance qui comporte à la création du syndicat mixte pour 2026 deux sections de financement identifiées :

Pour la **compétence PNR** ce droit de vote s'exerce selon les modalités suivantes

	% des voix	Nombre de délégués Un homme/femme une voix par collège
Collège de la Région		
Collège des Départements :		
Département de la Haute Garonne		
Département des Hautes - Pyrénées		
Collège des Etablissements Publics de coopération intercommunale		
Collège des communes		195 (cf annexe 1)

Pour les **compétences et missions transférées (SCOT et développement territorial)** les modalités de vote s'exerce selon les modalités suivantes

	% des voix	Nombre de délégués Un homme/femme une voix
Cagire Garonne Salat		
Cœur et Coteaux du Comminges		
Pyrénées Haut Garonnaises		

Le travail fin d'évaluation des volumes financiers et répartitions des représentations est en cours. Pour la compétence Charte les deux importants financeurs sont la Région et les Départements. Cela nécessite donc des entretiens à venir avec les présidents départementaux et des réunions techniques avec les collectivités pour trouver le bon équilibre entre la bonne représentation des communes et des intercommunalités et une représentation calquée sur répartition financière

En 2028, avec l'intégration de la compétence GEAMPI Garonne Amont une nouvelle section de gouvernance et financement complètera cette organisation.

Le travail effectué depuis novembre 2024 sur le projet de Charte et son évolution ont permis d'anticiper un bon nombre de recommandations figurant sur l'avis émis par l'IGEDD et de prendre en compte la majorité des réserves émises par le Préfet de Région sur le projet de Charte

Niveau de prise en compte des réserves formulées

■	Suffisant
■	Insuffisant
■	Faible

	Niveau	Informations en cas d'insuffisance
Réserve N°1 - MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DU SYNDICAT MIXTE DU PNR		
Manque de visibilité sur le bon dimensionnement et l'organisation nécessaires pour pouvoir apprécier sa capacité à « conduire le projet de façon cohérente »		<ul style="list-style-type: none"> Nombreux travaux engagés sur les projets de statuts mais ils ne sont pas aboutis Plan de financement et programmes d'actions à 3 ans non travaillés à ce jour
Réserve N°2 - PRISE DE COMPETENCE GEMAPI SUR LE BASSIN VERSANT GARONNE-AMONT		
Nécessite au préalable de poursuivre les échanges avec les élus du SMGA et de démontrer la plus-value de l'intégration de cette compétence		
Réserve N°3 - STRATEGIES OPERATIONNELLES DE LA CHARTE / CODE DE L'ENVIRONNEMENT		
R-3.1 – Protection et mise en valeur du patrimoine et des paysages		
R-3.2 – Objectifs de qualité paysagère		<i>La réponse ne sera apportée la 1^{ère} année de la Charte (élaboration du Plan Paysage)</i>
R-3.3 – Préservation et remise en bon état des continuités écologiques		
R-3.4 – Orientations en matière d'urbanisation		
R-3.5 – Circulation des véhicules à moteur		
R.3.6 – Publicité		
R.3.7 - Système d'évaluation		
R.3.8- Engagements des signataires		<ul style="list-style-type: none"> Partage et reformulation des engagements avec les signataires (Etat, Région, CD 65 et EPCI) Retours CD 31 et Etat en attente
R.3.9- Plan de Parc		

Des chantiers sont en cours pour faire évoluer le projet de charte de la V4 à la V5 :

- Sur les moyens humains et financiers du SM du Parc : finalisation du projet de statuts, élaboration du plan de financement et programme d'action triennal
- Sur les engagements des signataires : derniers ajustements et validation de l'Etat et du CD 31

Il est assumé dans la Charte de répondre à la réserve concernant les objectifs de qualité paysagère par l'engagement à mener la première année l'élaboration du plan de paysage. ; travail conséquent qui ne pouvait être mené sur le délai court et avec les moyens de la structure de préfiguration.

Cette version du projet de Charte sera soumis à enquête publique du 14 mars à 9h au 14 avril 2025 à 12h

Le dossier comporte :

- Diagnostic
- La V4 de la Charte (Rapport + annexes) et Plan de Parc
- Présentation synthétique du projet de charte
- Evaluation Environnementale + résumé
- Bilan de la concertation
- Les Avis du Préfet de région du CNPN et de la FDPNRF, de l'autorité environnementale
- Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale

Il est disponible en version dématérialisée <https://www.registre-dematerialise.fr/5973/> et sur les 5 lieux d'enquête

Les avis sont affichés à partir du 28 février 9h dans les 195 Mairies du périmètre dans les sous-préfectures, à la Région et aux Conseils Départementaux et la publication légale a été diffusée et relayée par les moyens de communication des différentes instances.

Les commissaires enquêteurs tiennent les permanences comme ci-dessous :

JOUR DE PERMANENCE	ADRESSES	COMMUNE	HORAIRES
Lundi 17 mars	Communauté de Communes Cagire Garonne Salat - Hôtel communautaire - 15 avenue du Comminges	Mane	09H – 12H00
Vendredi 21mars	Communauté de Communes Neste Barousse -15, Croix des Huguenots	Sarp	14H-17H00
Lundi 24 mars	Communauté de Communes Cagire Garonne Salat - Hôtel communautaire - 15 avenue du Comminges	Mane	09h00 - 12h00
Mardi 25 mars	Mairie de BAGNERES LUCHON 23 Allée d'Étigny	Bagnères de Luchon	14h00 – 17h00
Mercredi 26 mars	Mairie VALENTINE Place du Bourdalès	Valentine	14h00 – 17h00
Jeudi 27 mars	Mairie d'AURIGNAC 1 place de la Mairie	Aurignac	9h00 – 12h00
Vendredi 28 mars	Communauté de Communes Neste Barousse -15, Croix des Huguenots	Sarp	14h00 – 17h00
Mardi 01 avril	Mairie de BAGNERES LUCHON 23 Allée d'Étigny	Bagnères de Luchon	14h00 – 17h00
Mercredi 02 avril	Mairie VALENTINE Place du Bourdalès	Valentines	14h00 – 17h00
Jeudi 03 avril	Mairie d'AURIGNAC 1 place de la Mairie	Aurignac	09H00-12H00
Vendredi 04 avril	Communauté de Communes Neste Barousse -15, Croix des Huguenots	Sarp	14h00 – 17h00
Lundi 07 avril	Communauté de Communes Cagire Garonne Salat - Hôtel communautaire - 15 avenue du Comminges	Mane	09H00-12H00
Mardi 08 avril	Mairie de BAGNERES LUCHON 23 Allée d'Étigny	Bagnères de Luchon	14h00 – 17h00
Mercredi 09 avril	Mairie VALENTINE Place du Bourdalès	Valentine	14h00 – 17h00
Vendredi 11 avril	Mairie d'AURIGNAC 1 place de la Mairie	Aurignac	09H00-12H00

Et les samedi 22 mars et 12 avril sur rendez-vous et en visioconférence

Afin que l'information soit communiquée aux citoyens un fascicule de vulgarisation de la charte va être distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la population à compter du 10 mars 2025. La présidente précise que l'équipe du PNR se tient à la disposition des élus (Maire, conseillers municipaux...) s'il y a un besoin d'explication spécifique de la charte sur leur territoire pour vous accompagner aux mieux d'ici le 14 avril et avant la fin de l'enquête publique.

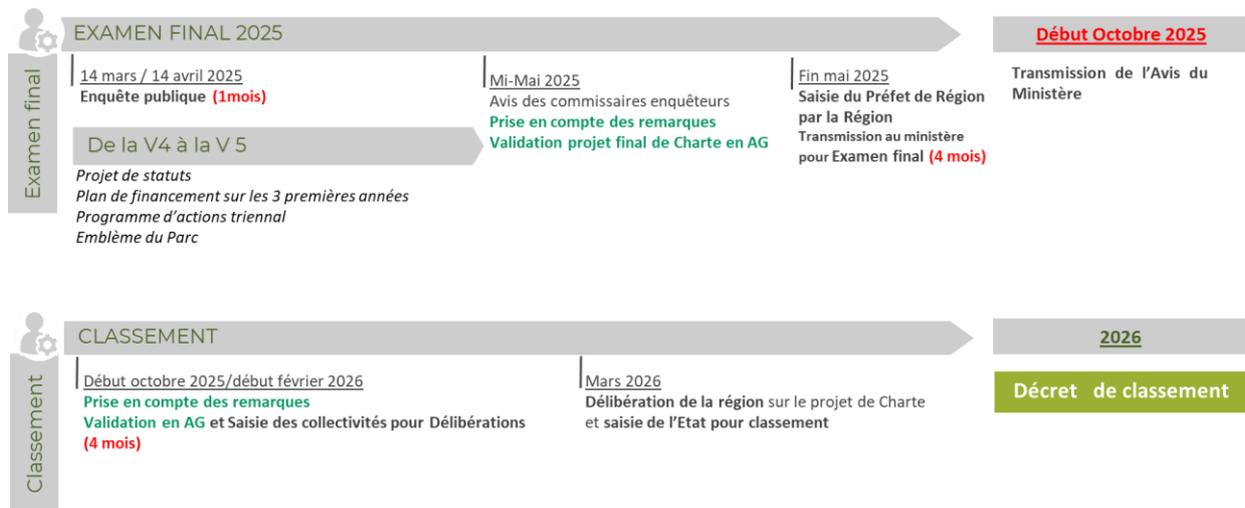
A l'issue de l'enquête, la Commission d'enquête établira un rapport qui relatera son déroulement et examinera les observations recueillies. Elle consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ; favorables sous réserves ou défavorables au projet.

La version finale de la charte pour l'examen final prendra en compte ces conclusions

Evolution du projet de Charte depuis l'avis émis par le Préfet de Région jusqu'à l'examen final

Niveau de prise en compte des réserves formulées

	2024		2025	
	Jun V2	Nov V3	Mars V4	Mai V5
	Niv.	Niv.	Niv.	Niv.
Réserve N°1 - MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DU SYNDICAT MIXTE DU PNR				
Manque de visibilité sur le bon dimensionnement et l'organisation sont nécessaires pour pouvoir apprécier sa capacité à « conduire le projet de façon cohérente »	Faible	La stratégie d'amendement de la V2 ne prévoyait pas de travailler sur ce point	Insuffisant	Chantier prioritaire
Réserve N°2 - PRISE DE COMPETENCE GEMAPI SUR LE BASSIN VERSANT GARONNE-AMONT				
Nécessite au préalable de poursuivre les échanges avec les élus du SMGA et de démontrer la plus-value de l'intégration de cette compétence	Faible		Suffisant	
Réserve N°3 - STRATEGIES OPERATIONNELLES DE LA CHARTE PREVUES PAR LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT				
R-3.1 – Protection et mise en valeur du patrimoine et des paysages	Faible	Suffisant		
R-3.2 – Objectifs de qualité paysagère	Faible	Insuffisant	La réponse ne sera apportée la 1 ^{ère} année de la Charte (Plan Paysage)	Insuffisant
R-3.3 – Préservation et remise en bon état des continuités écologiques	Faible	Insuffisant		
R-3.4 – Orientations en matière d'urbanisation	Faible	Suffisant		
R-3.5 – Circulation des véhicules à moteur	Faible	Suffisant		
R.3.6 – Publicité	Faible	Suffisant		
R.3.7 - Système d'évaluation	Faible	Insuffisant		
R.3.8- Engagements des signataires	Faible	Précisions des engagements (retours CD 31 et Etat en attente)	Insuffisant	Chantier à finaliser
R.3.9- Plan de Parc	Faible	Suffisant		



Les membres de l'assemblée sont appelés à voter l'approbation de la Version 4 du projet de charte, le plan de financement de l'assistance à Maitrise d'Ouvrage

Les membres de l'assemblée décident

- De valider la nouvelle version du projet de charte (V4) qui sera soumis à enquête publique
- D'approuver le plan de financement de l'AMO présenté et d'adresser la demande de subvention à la Région Occitanie.

Pour : 62

Contre : 0

Abstention : 1 collègue des communes

Cette délibération est adoptée.

- Bilan moral

Evolution des ressources humaines

En 2024, l'association PNR CBP a vu quelques mouvements d'effectif : Emie Peralez (cheffe de projet Avenir Montagne) a laissé la place à Antonin Jung (octobre 2024). Stephanie Longa, en charge du patrimoine naturel et de la biodiversité, a quitté la structure pour prendre des responsabilités au sein du conservatoire du littoral à Rochefort. Elle est remplacée depuis le 20 janvier 2025 par Logan Lefebvre. Ancien stagiaire et salarié CDD sur frelon asiatique.

Charte PNR

L'association, malgré ces mouvements de ressources humaines, a mené de front les chantiers majeurs, en particulier celui de l'avancement du travail sur la charte, tout en maintenant une présence sur le terrain, auprès des élus et des partenaires.

Évocation du travail autour de la Charte, de la mise en place de la visite des rapporteurs de la Fédération nationale des PNR et du CNPN. Avis favorable avec réserves ayant entraîné des affinements du texte de la Charte, notamment sur les aspects environnementaux et réglementaires (circulation VTM, RLP, mais aussi conformité des objectifs de la charte avec les attentes de l'état en matière de ZAN et de ZPF).

Actions de préfiguration

- Présence aux Pyrénéennes stand pendant toute la durée du salon. En partenariat avec le PETR. Merci à sa directrice Karin Bernard Guelle.
- Conférence en partenariat avec l'AREC (Aurélien Pons) et le PETR sur « Paysans et producteurs d'énergie ». Présence d'associations d'opposants, de prestataires (EDF, Engie, etc) et d'agriculteurs.
- Travail de soutien aux collectivités ou associations autour de la problématique des ENR sur le territoire. Lien fort avec AREC qui rencontre, à leur libre initiative, les élus locaux porteurs de projets de PV. Exemple de Montmaurin (rdv finalisé en 2025) mais aussi écoute des associations, en partenariat avec PETR (Clément Chesnais).
- Mise en place de la fête de la transhumance aux côtés de la CCNB et de la commission syndicale pastorale de Barousse. Nous remercions son président Franck Trey
- Consolidation avec la pastorale des travaux prévus pour l'abreuvement des troupeaux en Estive (Bales). Intervention de l'AREMIP au titre de la CATZH. Financements Agence de l'eau. Travaux livrés en 2025
- Travaux de réflexion sur la mise en place d'une filière venaison avec la fédération de chasse 31 et son président JB Portet, le PETR (PAT avec Karine Lagarde) et la 5C.
- Mise en place d'évènements comme fête de la Nature et jour de la nuit. En 2024, village de la Nuit à Bagnères de Luchon. Gros succès populaire avec nocturne à la halle du marché.
- Participations aux opérations de suivi espèces sous PNA, dont suivi Ours, gypaète, grand tétras et écrevisse à pattes blanches.

- Opération plaquettes bois avec CDA 31 et CD31. Très bons retours des éleveurs.
- Accompagnement de producteurs de lait sur réflexion autour de la valorisation locale du lait de foin. En lien étroit avec CDA 31.
- Travail inlassable et fécond avec Pascal Loustau autour de la réflexion sur l'avenir universitaire des sites de Joueou et des Artigues à Luchon. Nouvelle Présidente à l'Université Paul Sabatier. Continuer en 2025
- Création et mise en place avec le rectorat de journées de formation à l'EDD au lycée Paul Mathou. Professeurs venant de toute l'Occitanie. Travail en salle et sur le terrain.
- Sensibilisation aux dégâts de cervidés (ONF. Lionel Ramond) et aux circuits courts et transhumance (Frederic Artigue. Gp Escalette)
- Mise en place avec Maison de Ma région du concours de dessin pour les enfants des écoles Comminges et Barousse. Thème sur l'eau, le lac, le torrent. Création d'un poster + gommettes sur les mille et une vies de la Forêt. Présente multiples usages de la forêt (fonctions sociale, environnementale et économique). À la disposition des élus pour leurs écoles ou centres de loisirs...
- Participation avec gros succès au salon TAF de st Gaudens aux côtés du la région.
- Accueil de master chimie théorique au Bois Perche.
- Accueil d'élèves du lycée agricole d'Auzeville
- Accueil Erasmus et élèves de Paul Mathou au Mourtis avec Pascal Loustau partenariat avec OFB présentation en anglais d'Antonin Jung puis atelier réflexion sur logo du PNR CBP.
- Participation aux séminaires RedBio Poctefa en Andorre JCA en Espagnol Mise en place et animation d'un séminaire de trois jours Forespyr au Mourtis par Stephanie Longa.
- Réflexion sur mise en place d'un projet Poctefa Grandes Pyrénées avec nos partenaires du Parque Natural Posets Maladeta. Porte en interne par Antonin Jung et Jean Charles Auria
- Travail aux côtés de divers partenaires dans l'optique de conforter la sécurité alimentaire (Stephane Linou. Locavore), de valoriser circuits courts et productions locales.

Communication

Cap des 6000 abonnés à la Newsletter du parc.

Excellent travail de communication de proximité effectué par JCA avec ses posts Facebook et Instagram. On y retrouve la valorisation des actions de préfiguration du PNR, le soutien aux actions de nos partenaires et la reprise de post culturels, sportifs, environnementaux, etc. sur le Comminges et la Barousse. Sans oublier les portraits d'acteurs du territoire, le soutien aux restaurateurs ou professionnels de bouche, etc.

Gros travail d'information sur l'avancée du chantier de la ligne Montréjeau Luchon. Réflexion sur aménagements de la gare de Luchon en lien avec service transports de la Région.

Nouveau film PNRCBP sur YouTube.

Présence aux 100 ans de l'arboretum de Cardeilhac. Événementiel

Relations presse avec PQR, radio.

Soutien aux équipes de TV qui interviennent sur le territoire.

Présence et disponibilité pour les élus du territoire afin de travailler avec eux sur thématiques diverses (réouverture de milieux, OLD, etc.)

- 3^{ième} délibération : Bilan financier 2024

Marie-Christine Llorens, trésorière expose le bilan financier 2025

• Caractérisé par :

- Total du Bilan de 319 121€
- Total produits 511 507€
- Résultat net comptable à 0€

• Excédents de ressources reportés en 2024

Il y a cette année encore un report d'excédent de l'année 2021 au service de la démarche de création du PNR depuis mars 2019 jusqu'à la concrétisation 2019 et 2020 consommés en totalité en 2022

Montant restants : 2021 : 3874 euros

• Bilan de 319 121€

➤ Actif

- ✓ Actif net immobilisé (véhicule, matériel informatique...) et autres : 1 803€
- ✓ Actif circulant
 - 255 759€ de créances de subventions à percevoir en 2025 et des collectivités membres non réglées au 31/12/2024
 - 61 559€ de trésorerie au 31/12/2024

➤ Passif

- ✓ 16 070€ de réserve pour investissements réalisés en 2019
- ✓ 187 037 € de fonds dédiés : montants reçus projets Plan avenir montagne, Poctefa Red Bio, subvention pour l'évaluation environnementale de la charte et la rédaction de la charte (V3), et PSC Garonne Etat Phase 2 et non consommé au 31/12/2024
- ✓ 116 014€ de dettes qui correspondent
 - Aux excédents de ressources de 2021 (pour 3 874€) comme produits constatés d'avance
 - Et les autres dettes fournisseurs, fiscales et sociales non réglées avant la fin de l'exercice 2024

- **Compte de résultat**

- **Dans les produits d'exploitation**

- 310 340€ de ressources (contributions 2024 pour 229 635€ et l'excédent de 2021 en partie pour un total consommé de 80 705€)

- **Dans les autres produits d'exploitation**

- 201.133 € de subventions liées au PSC Garonne Phase 1 (FNADT et Région Occitanie), aux missions d'élaboration de la Charte et évaluation (Leader et Région Occitanie)

- **Au titre des fonds dédiés**

- ✓ Fonds dédiés en report et consommés dans l'exercice : 68.581 €
- ✓ Fonds dédiés non consommés et reportés sur exercice postérieur : 151.823 €

- **Un total des charges de 428 046€ dont en charges d'exploitation**

- ✓ 181 006€ de charges externes avec 58 500€ de rémunération du Bureau Citadia pour la rédaction de charte, des dépenses pour les actions de préfiguration (Patrimoine culture et archéologique, Agriculture et GIEE, jour de la Nuit, concours Dessin/ Maison de Ma Région...), et autres charges de fonctionnement
- ✓ 176 053€ de rémunération de personnel et 63 880€ de charges sociales

Lecture du Rapports par Thierry FONTANA Commissaire aux comptes

Sur les comptes Annuels :

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de commerce.

Les membres de l'assemblée sont appelés à voter l'approbation du Bilan Financier 2024

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- 4^{ième} délibération : Budget 2025

Marie-Christine Llorens, trésorière expose le budget 2025

Projection du budget 2025 : 452 243,72€

➤ Ressources

- ✓ Des ressources statutaires 229 635€
 - La contribution financière des Communes et Communauté de Communes est de 0,5€/habitant (INSEE 2017) et représente 20% des contributions
- ✓ Des subventions 92 099€
 - PSC Garonne Phase 3 : FNADT pour le projet PSC Garonne 40 099€ / Région Occitanie : 20 000€
 - Finalisation de la charte : Région Occitanie : 32 000€
- ✓ Des reprises d'excédents 130 509,72€

➤ Dépenses

- ✓ De Fonctionnement : 294 112,72€

Des charges de fonctionnement récurrentes

Location de véhicules électriques

- ✓ Les Engagements et actions de préfiguration : 158 131€
 - MOA (étude et rédaction) de la charte + mise forme et impression
 - REDBIO : connaissance forêt et milieux agropastoraux
 - Garonne patrimoine
 - Les animations (Jour de la Nuit, Fête de la Nature, Jeunesse)
 - Patrimoine culturel et archéologie
 - Publicité et communication

RESSOURCES	
RESSOURCES STATUTAIRES	229 635,00 €
COMMUNES 3C COEUR COTEAUX COMMINGES	4 835,50 €
COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT	8 739,50 €
COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISE	7 323,00 €
COMMUNES COEUR DE GARONNE	452,50 €
COMMUNES NESTE BAROUSSE	1 613,00 €
INTERCOMM 3C COEUR COTEAUX COMMINGES	4 835,50 €
INTERCOMM CAGIRE GARONNE SALAT	8 739,50 €
INTERCOMM PYRENEES HAUT GARONNAISE	7 323,00 €
INTERCOMM COEUR DE GARONNE	452,50 €
INTERCOMM NESTE BAROUSSE	1 613,00 €
DEPARTEMENT HAUTE GARONNE	68 890,50 €
DEPARTEMENT HAUTES PYRENEES	11 481,75 €
REGION OCCITANIE-PYRENEES MEDITERRANEE	103 335,75 €
SUBVENTIONS PERCUES	92 099,00 €
FNADT PSC Garonne Patrimoine Phase 3	40 099,00 €
REGION OCCITANIE PSC Garonne Patrimoine Phase 3	20 000,00 €
REGION CHARTE REDACTION V4	32 000,00 €
REPRISES EXCEDENTS RESSOURCES ANTERIEURES	130 509,72 €
EXCEDENTS RESSOURCES SUR BUDGET 2021	3 873,51 €
Report Fond Région PSC Garonne	6 379,81 €
Report Fond Région Eval environnementale	1 575,00 €
Report fonds dédiés Avenir Montagne	29 960,00 €
Report Fonds dédiés RED BIO	56 721,40 €
Report fonds dédiés rédaction charte V3	32 000,00 €
TOTAL RESSOURCES	452 243,72 €

EMPLOIS	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	294 112,72 €
CHARGES EXTERNES	53 271,77 €
IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 147,00 €
REMUNERATION DU PERSONNEL	174 381,28 €
SALAIRES BRUTS	149 081,28 €
Stagiaires	3 000,00 €
Chef de Projet Avenir Montagne	22 300,00 €
CHARGES SOCIALES	63 846,00 €
URSSAF POLE EMPLOI	
PROV CHARGES CONGES PAYES	
RETRAITE ARRCO	55 556,00 €
RETRAITE CADRE	
MUTUELLE	
MEDECINE DU TRAVAIL	630,00 €
Charges Patronales Chef de projet Avenir Montagne	7 660,00 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	1 466,67 €
ENGAGEMENTS PREVISIONNELS ACTIONS PREFIGURATIONS	158 131,00 €
ETUDE ET REDACTION CHARTE PNR	21 384,00 €
REDBIO	17 600,00 €
Visite rapporteur IGEDD	5 000,00 €
Mise en forme et impression version finale	25 036,00 €
Evaluation Environnementale	3 825,00 €
Festival Flottage	8 000,00 €
JOUR DE LA NUIT	3 286,00 €
Animation MJC	500,00 €
Animation Ecodélégués	1 300,00 €
Fête de la Nature	1 200,00 €
Concours Dessin Région	2 000,00 €
Connaissance du territoire	2 500,00 €
Patrimoine culturel et archéologie	50 000,00 €
BUDGET PUBLICITAIRE - COMM ACTIONS PREFIG	16 500,00 €
INVESTISSEMENTS	- €
UTILISATIONS RESSOURCES ANTERIEURES	- €
TOTAL EMPLOIS	452 243,72 €

BUDGET PREVISIONNEL	2025
SYNTHESE	
TOTAL des ressources	452 243,72 €
Total des emplois	452 243,72 €
RESULTAT BUDGET	0,00 €

Les membres de l'assemblée sont appelés à voter l'approbation du Bilan Financier 2024

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Questions diverses**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Carole DELGA remercie l'assemblée et lève la séance à 19H

La présidente,
Carole DELGA



Le secrétaire
Jean-Bernard CASTEX

